# **HarvestFNB**

# FNB Harvest de revenu et de croissance équilibré amélioré

États financiers intermédiaires (non audité)
30 juin 2025



Au	30 juin 2025	31 décembr 202
Actif		
Actif courant		
Placements (note 8)	12 179 939 <b>\$</b>	9 536 904
Trésorerie	-	61 232
Distributions à recevoir des FNB sous-jacents	88 278	71 318
	12 268 217	9 669 454
Passif		
Passif courant		
Découvert bancaire	15 536	-
Emprunt (note 12)	2 270 117	1 922 498
Distributions à payer (note 4)	85 000	65 000
Intérêts à payer (note 12)	5 645	6 074
	2 376 298	1 993 572
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 891 919 \$	7 675 882
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	23,28 \$	23,62

Pour la période (note 2) close le 30 juin	20	25	20	)24
Revenu				
Gain (perte) net sur les placements				
Dividendes provenant des FNB sous-jacents	230 776	\$	32 046	\$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(26 267)		-	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	162 153		49 405	
Gain (perte) net sur les placements	366 662		81 451	
Revenu total (montant net)	366 662	\$	81 451	\$
Charges (note 5)				
Coûts de l'information aux porteurs de parts	8 864	\$	5 592	\$
Honoraires d'audit	10 758		12 392	
Honoraires des agents des transferts	5 565		3 580	
Droits de garde et frais bancaires	16 384		13 680	
Frais du comité d'examen indépendant	60		11	
Droits de dépôt	7 851		1 288	
Charge d'intérêts (note 12)	34 521		5 729	
Coûts de transactions (note 11)	1 017		1 217	
Total des charges	85 020	\$	43 489	\$
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	(29 078)		(36 000)	)
Total des charges (net)	55 942	\$	7 489	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	310 720	\$	73 962	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 4)	0,90		0,90	_

Pour la période (note 2) close le 30 juin	20	25	202
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	7 675 882	\$	- !
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	310 720	\$	73 962
Transactions portant sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	4 103 570		2 394 305
Rachat de parts rachetables	(1 773 253)		-
Opérations sur parts rachetables, montant net	2 330 317	\$	2 394 305
Distributions aux porteurs de parts rachetables			
Revenu net de placement	-		(11 814)
Gains en capital	(132 184)		(14 344)
Remboursement de capital	(292 816)		(28 842)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(425 000)	\$	(55 000)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	9 891 919	\$	2 413 267

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)		
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2025	2024
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	310 720 \$	73 962 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	26 267	-
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(162 153)	(49 405)
Produit de la vente de placements (note 4)	446 000	-
Achats de placements (note 4)	(1 062 291)	(1 490 980)
Autres ajustements au coût des placements	229 060	25 200
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(17 389)	(17 845)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(229 786) \$	(1 459 068) \$
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables (note 4)	246 656	898 219
Rachat de parts rachetables (note 4)	(36 257)	-
(Remboursement) emprunt sur l'emprunt (montant net) (note 12)	347 619	615 920
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(405 000)	(35 000)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	153 018 \$	1 479 139 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(76 768)	20 071
Trésorerie à l'ouverture de la période	61 232	-
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	(15 536) \$	20 071 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés durant la période *	34 950 <b>\$</b>	5 729 <b>\$</b>
Distributions reçues des FNB sous-jacents durant la période **	442 799	11 406

<sup>\*</sup> Inclus dans les activités d'exploitation



<sup>\*\*</sup> Comprises dans les activités d'exploitation comme intérêts, dividendes, gains en capital ou remboursement de capital en fonction des distributions versées par les FNB sous-jacents

NTAIRE D	U PORTEFEUILLE (non audité)		Au 30 juin 2025
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	ACTIONS		
	Fonds négociés en bourse – 119,1 %		
171 411	FNB Harvest Rendement supérieur des obligations du Trésor de 7 à 10 ans, parts de cat. A	1 866 979	1 863 238
89 062	FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies, parts de cat. A	1 580 287	1 650 319
198 879	FNB Harvest de revenu Leaders des soins de santé, parts de cat. A	1 587 498	1 421 985
134 506	FNB Harvest Rendement supérieur du Trésor, parts de cat. A	1 263 287	1 214 589
64 852	FNB Harvest équipondéré de revenu Services publics mondiaux, parts de cat. A	1 105 593	1 186 792
177 259	FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales, parts de cat. A	1 025 409	1 031 647
97 392	FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes, parts de cat. A	900 075	960 285
25 072	iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF	669 303	676 443
54 472	FINB BMO obligations provinciales à court terme	680 761	675 998
51 882	FNB Harvest de revenu Leaders industriels, parts de cat. A	596 240	611 429
106 355	FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus, parts de cat. A	340 910	306 834
14 313	FNB Harvest de revenu Leaders du secteur bancaire américain, parts de cat. A	160 666	188 502
		11 777 008	11 788 061
	FNB du marché monétaire – 4,0 %		
7 836	FNB Harvest de bons du Trésor du Canada, parts de cat. A	392 178	391 878
		392 178	391 878
	Total des placements – 123,1 %	12 169 186	12 179 939
	Emprunt (note 12) – (22,9 %)		(2 270 117)
_	Autres actifs, moins les passifs – (0,2 %)		(17 903)
_	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %		9 891 919



#### **NOTES ANNEXES PROPRES AU FONDS (non audité)**

Consultez les notes annexes pour en savoir plus sur les présentes informations.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS**

Le Fonds est un fonds d'investissement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 4 avril 2024 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 10 avril 2024. Groupe de portefeuilles Harvest Inc. est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le fiduciaire du Fonds, et son siège social est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

En tant qu'OPC alternatif, le Fonds peut utiliser l'effet de levier. Conformément aux réglementations sur les valeurs mobilières applicables, un OPC alternatif peut utiliser l'effet de levier par l'intermédiaire d'emprunts de trésorerie, de ventes à découvert ou d'instruments dérivés. Selon cette réglementation, les OPC alternatifs, tels que le Fonds, peuvent emprunter un montant allant jusqu'à 50 % de leur valeur liquidative et peuvent vendre des titres à découvert si la valeur de marché totale de ces titres ne dépasse pas 50 % de leur valeur liquidative. L'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de trésorerie par le Fonds est donc plafonnée à 50 % de sa valeur liquidative. En outre, les réglementations en valeurs mobilières prévoient que l'exposition brute globale d'un OPC alternatif, calculée en additionnant les éléments suivants, ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des emprunts de fonds, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques visant des actions, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés, à l'exclusion des dérivés visés utilisés dans un but de couverture. L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celles-ci.

Conformément au Règlement 81-102, le Fonds est autorisé, en tant qu'OPC alternatif, à utiliser des stratégies généralement interdites aux fonds communs de placement conventionnels comme investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs, investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans un seul émetteur, emprunter de la trésorerie à des fins de placement et vendre des titres à découvert au-delà de la limite généralement permise, et il dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base.

Le Fonds prévoit atteindre ses objectifs de placement et utiliser l'effet de levier par l'intermédiaire d'emprunts de trésorerie équivalant, au moins initialement, à environ 25 % de sa valeur liquidative. Il anticipe maintenir ce niveau et ne pas dépasser 33 % de sa valeur liquidative. Les actifs en portefeuille peuvent être donnés en gage et/ou remis à un ou à plusieurs courtiers de premier ordre qui prêtent des fonds au Fonds à cette fin aux termes de conventions permettant aux courtiers de premier ordre de réhypothéquer ou d'utiliser ces actifs en portefeuille dans le cadre de leurs activités en valeurs mobilières. Par conséquent, il est attendu qu'à tout moment une part substantielle du portefeuille du Fonds soit détenue par un ou plusieurs courtiers principaux.

Le Fonds utilise un effet de levier d'environ 25 % dans le but d'offrir 1,25 fois l'exposition à ses placements, principalement des FNB de revenu d'actions gérés par le gestionnaire (les « FNB sous-jacents ») afin d'offrir aux porteurs de parts des distributions mensuelles en trésorerie élevées et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition à des FNB dont le portefeuille est diversifié.

#### **PARTS RACHETABLES (note 4)**

Le Fonds offre des parts de catégorie A libellées en dollars canadiens et ne sera pas couvert.

Les parts de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole HBIE. Le cours de clôture par part de catégorie A s'établissait comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Catégorie A	23,28 \$	23,64 \$

#### Souscriptions et rachats

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Catégorie A
Total en circulation au 1er janvier 2025	325 000
Parts rachetables émises	175 000
Parts rachetables rachetées	(75 000)
Total en circulation au 30 juin 2025	425 000
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 30 juin 2025	345 580

	Catégorie A
Émission initiale, le 10 avril 2024	50 000
Parts rachetables émises	50 000
Total en circulation au 30 juin 2024	100 000
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 31 décembre 2024	81 845

Le tableau ci-dessous présente le montant des souscriptions en nature et des rachats effectués au cours de la période.

	30 juin 2025	30 juin 2024
Valeur des titres reçus (\$)	3 856 914	1 496 086
Valeur des titres payés (\$)	(1 736 996)	-



#### **OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES (note 5)**

#### Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le Fonds ne paie aucuns frais de gestion directement au gestionnaire. Toutefois, les FNB sous-jacents détenus par le Fonds paient des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais d'opérations. Le Fonds investit dans des FNB gérés par le gestionnaire. Il n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement à l'égard de ces placements lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les FNB sous-jacents pour obtenir le même service. Les FNB dans lesquels investit le Fonds paient les frais de gestion applicables. En conséquence, le total des frais de gestion réels à payer indirectement au gestionnaire à l'égard d'un placement dans le Fonds sera supérieur à zéro.

#### **Autres charges**

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2025	683
30 juin 2024	71

#### **Renonciations et absorptions**

Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Le gestionnaire a absorbé les charges suivantes :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2025	29 078
30 juin 2024	36 000

Le gestionnaire a également absorbé les charges suivantes des FNB sous-jacents.

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2025	655 992
30 juin 2024	808 158

#### **Autres opérations**

Les dirigeants, les administrateurs et les parties liées du gestionnaire acquièrent des parts du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Au 30 juin 2025, les dirigeants et les administrateurs détenaient 600 parts du Fonds (600 parts au 31 décembre 2024).

#### **CONTRATS DE CHANGE À TERME (note 6)**

Le Fonds ne se couvre pas contre les fluctuations du change, et n'avait donc pas conclu de contrats de change à terme pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUE (note 7)**

Le Fonds investit principalement dans les FNB sous-jacents et est indirectement exposé aux risques des instruments financiers de ceux-ci. Par conséquent, les tableaux suivants présentent les risques auxquels le Fonds est exposé directement ou indirectement, par l'intermédiaire des FNB sous-jacents.

#### Autre risque de prix

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds qui se négociait sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
30 juin 2025	123,1
31 décembre 2024	124,2

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant (\$)
30 juin 2025	608 997
31 décembre 2024	476 845



#### Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, ni le Fonds ni ses FNB sous-jacents ne détenaient d'obligations ou d'instruments du marché monétaire significatifs. En conséquence, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, directe ou indirecte par l'intermédiaire de ses placements dans des FNB, n'était pas importante.

Un fonds ayant des passifs portant intérêt est exposé aux risques liés à l'impact de la variation des taux d'intérêt sur ses flux de trésorerie.

Les montants des passifs portant intérêt sous la forme d'emprunts sur marge auprès de courtiers principaux sont les suivants.

	Montant (\$)
30 juin 2025	2 275 762
31 décembre 2024	1 922 498

Si les taux d'intérêt devaient augmenter ou diminuer d'un point de pourcentage, le montant total des charges d'intérêts sur une base annualisée et des flux de trésorerie liés aurait augmenté ou diminué des montants suivants :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2025	22 758
31 décembre 2024	19 225

#### Risque de liquidité

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois ou étaient payables à vue.

De plus, le Fonds détenait un emprunt sur marge remboursable à vue. Cet emprunt sur marge est garanti conformément aux règlements de l'Organisme canadien de réglementation des investissements par les placements du Fonds dans les FNB sous-jacents, et ce, dans le respect des objectifs du Fonds.

Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important.

#### Risque de crédit

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds et ses FNB sous-jacents étaient peu exposés au risque de crédit.

#### Risque de change

Le Fonds était peu exposé, de manière directe, au risque de change au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024; toutefois, il y était exposé indirectement, dans la mesure où les FNB sous-jacents détenaient des instruments financiers libellés en devises non couverts.

#### Juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Placements à la juste valeur au 30 juin 2025				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
FNB du marché monétaire	391 878	-	-	391 878
Fonds négociés en bourse	11 788 061	-	-	11 788 061
Total des actifs financiers	12 179 939	-	-	12 179 939

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2024				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers	•			
FNB du marché monétaire	299 220	-	-	299 220
Fonds négociés en bourse	9 237 684	-	-	9 237 684
Total des actifs financiers	9 536 904	-	-	9 536 904

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024.



#### Risque de concentration

Le risque de concentration du Fonds par secteur d'activité est présenté ci-dessous. Le Fonds est indirectement exposé au risque de concentration par l'intermédiaire de ses placements dans des FNB.

Segments de marché :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	
	% de l'actif net	% de l'actif net	
Obligations d'État	44,7	44,6	
Technologies de l'information	16,7	16,5	
Soins de santé	14,4	15,1	
Services aux collectivités	12,0	11,1	
Immobilier	10,4	10,4	
Diversifié	9,7	11,2	
Industrie	6,2	6,1	
FNB du marché monétaire	4,0	3,9	
Énergie	3,1	3,2	
Banques américaines	1,9	2,1	
Autres passifs nets	(23,1)	(24,2)	
Total	100,0	100,0	

#### PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (note 8)

Les FNB sous-jacents sont présentés ci-dessous.

Au 30 juin 2025	Valeur comptable du FNB sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du FNB sous-jacent (%)
FNB Harvest Rendement supérieur des obligations du Trésor de 7 à 10 ans	1 863 238	0,8
FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies	1 650 319	0,2
FNB Harvest de revenu Leaders des soins de santé	1 421 985	0,1
FNB Harvest Rendement supérieur du Trésor	1 214 589	0,2
FNB Harvest équipondéré de revenu Services publics mondiaux	1 186 792	0,4
FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales	1 031 647	1,6
FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes	960 285	0,9
iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF	676 443	-
FINB BMO obligations provinciales à court terme	675 998	0,2
FNB Harvest de revenu Leaders industriels	611 429	1,1
FNB Harvest de bons du Trésor du Canada	391 878	0,4
FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus	306 834	0,7
FNB Harvest de revenu Leaders du secteur bancaire américain	188 502	0,1
Total	12 179 939	



Au 31 décembre 2024	Valeur comptable du FNB sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du FNB sous-jacent (%)
FNB Harvest Rendement supérieur des obligations du Trésor de 7 à 10 ans	1 403 211	0,7
FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies	1 266 803	0,2
FNB Harvest de revenu Leaders des soins de santé	1 163 125	0,1
FNB Harvest Rendement supérieur du Trésor	993 061	0,2
FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes	858 313	0,7
FNB Harvest équipondéré de revenu Services publics mondiaux	852 631	0,3
FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales	798 488	1,5
iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF	513 798	-
FINB BMO obligations provinciales à court terme	513 221	0,2
FNB Harvest de revenu Leaders industriels	467 818	1,0
FNB Harvest de bons du Trésor du Canada	299 220	0,7
FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus	248 478	0,5
FNB Harvest de revenu Leaders du secteur bancaire américain	158 737	0,1
Total	9 536 904	

#### **OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES (note 9)**

Le Fonds n'a effectué aucune opération de prêt de titres au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

#### IMPÔTS (note 10)

Le Fonds se qualifie à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Son année d'imposition prend fin le 15 décembre.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant (\$)
Pertes en capital	-

À la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant (\$)	Année d'échéance
Pertes autres qu'en capital	-	-

#### **PAIEMENTS INDIRECTS (note 11)**

La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

#### **EMPRUNT (note 12)**

Le Fonds a conclu des ententes avec les courtiers principaux de filiales en propriété exclusive de banques à charte canadienne (les « courtiers principaux ») afin de pouvoir faire des emprunts à des fins de placement conformément à sa stratégie de placement. Il peut emprunter des fonds garantis par un dépôt auprès des courtiers principaux. Les emprunts sont remboursables à vue. Les intérêts à payer sur les emprunts sont calculés quotidiennement à un taux d'intérêt variable et sont payables chaque mois. Les intérêts payés au cours de la période sont inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global.

Le tableau ci-dessous présente les montants minimal et maximal empruntés en vertu de l'entente, les intérêts payés et la fourchette de taux d'intérêt variable au cours de la période.

Pour la période close le	30 juin 2025	30 juin 2024
Montant minimal emprunté	1 832 104 \$	295 000 \$
Montant maximal emprunté	2 270 654 \$	616 208 \$
Charge d'intérêts	34 521 \$	5 729 \$
Fourchette des taux d'intérêt variable	3,30 % à 3,80 %	5,30 % à 5,55 %



Il peut emprunter jusqu'à 33 % de sa valeur liquidative en tout temps, mais prévoit en emprunter environ 25 %. Le montant emprunté et le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qu'il représente s'établissent comme suit :

Au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Montant emprunté	2 270 117 \$	1 922 498 \$
Montant emprunté en % de l'actif net	22,9 %	25,0 %
Valeur de marché des placements cédés aux courtiers principaux en garantie de l'emprunt	7 055 970 \$	6 597 931 \$



30 iuin 2025

#### 1. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 Information financière intermédiaire. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») le 19 août 2025.

#### 2. PÉRIODE DE PRÉSENTATION

L'état de la situation financière est arrêté au 30 juin 2025, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2024 si le Fonds existait déjà à cette date. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1er janv. 2025 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 30 juin 2025. Les données comparatives sont tirées de la période allant du 1er janv. 2024 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 30 juin 2024 si le Fonds existait déjà à cette date. La période représente un semestre, sauf pour les Fonds établis en 2024 ou en 2025. Les dates de création et de lancement sont indiquées dans les notes propres au Fonds à la rubrique « Renseignements sur le Fonds »

#### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

#### Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 (le cas échéant), il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon la norme de comptabilité IFRS 9.

#### Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions ou des fonds négociés en bourse. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

#### Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 Instruments financiers: Présentation des normes IFRS de comptabilité, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

#### Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

#### Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus tirés du prêt de titres sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les distributions provenant des fiducies de revenu ou des FNB sous-jacents sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les renseignements dont dispose le gestionnaire. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement. Elles sont présentées au poste « Autres ajustements au coût des placements » des tableaux des flux de trésorerie. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent des gains en capital sont incluses au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » de l'état du résultat global.

#### Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Lorsqu'un Fonds détient plusieurs catégories de parts, les frais de gestion directement attribuables à une catégorie sont imputés à celle-ci, le cas échéant. Les charges d'exploitation, les revenus ainsi que les gains et pertes en capital réalisés et latents communs aux catégories du Fonds sont habituellement répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui leur revient. Les gains et les pertes réalisés et latents sur contrats de change à terme sont attribués uniquement à la catégorie A, qui est couverte.



#### **Conversion des devises**

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

#### Contrats de change à terme

Lorsque le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change, leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notionnel du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global, et affectés à la catégorie A jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou partiellement réglés.

#### **Compensation des instruments financiers**

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie à une date donnée correspond à la quote-part de l'actif du Fonds revenant à chaque catégorie, moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette catégorie (à l'exception des contrats de change à terme, qui sont uniquement attribués à la catégorie A), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Le Fonds peut conclure des contrats d'options si sa stratégie de placement le permet. Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est\_maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période pour cette catégorie.

#### Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutables.

Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon la norme de comptabilité IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application de la norme de comptabilité IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

#### Normes comptables publiées mais non entrées en vigueur

Le 9 avr. 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir, qui remplacera IAS 1 Présentation des états financiers. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janv. 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat global plus structuré. Les principaux changements comprennent de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des que totaux définies par la direction des que totaux définies par la direction de la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat direction les comprends de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des que totaux définies par la direction de la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat direction les catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des catégories et les catégories et les catégories et les catégories et les charges (exploitation, investissement et financement), des catégories et les catégories des sous-totaux définis tels que le résultat d'exploitation ainsi que des directives sur les mesures de rendement définies par la direction. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait en subir une incidence, particulièrement dans la catégorie exploitation. Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 et son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications apportent des précisions concernant la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, améliorent les indications fournies pour déterminer si un instrument satisfait aux critères des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts et introduisent de nouvelles obligations d'information pour certains instruments. La date d'entrée en vigueur de ces modifications est pour les exercices ouverts à compter du 1er janv. 2026. À l'heure actuelle, le gestionnaire évalue les répercussions de ces changements sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.



30 juin 2025

#### 4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles de chaque catégorie représentant une participation indivise et égale dans cette catégorie de l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds.

#### Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du Fonds.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme le jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et/ou de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées; ou
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour ouvrable, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les souscriptions et les rachats dont le règlement s'effectue avec un panier de titres sont désignés comme des opérations en nature. Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement figurant aux tableaux des flux de trésorerie des Fonds excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les opérations en nature sont exclues, comme il se doit, des postes « Achats de placements » et « Produit de la vente de placements » des tableaux des flux de trésorerie.

#### **Distributions**

Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés.

Le Fonds peut verser des distributions périodiques ou des distributions de fin d'exercice supplémentaires sous la forme de parts réinvesties, qui sont par la suite consolidées. Dans ce dernier cas, cela n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, mais ces distributions réinvesties font augmenter le coût de base des parts qui ne sont pas détenues dans un régime enregistré.

S'il y a lieu, le Fonds offre aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir leurs distributions mensuelles dans le cadre d'un régime de réinvestissement des distributions. Ce régime permet de réinvestir automatiquement, au gré du porteur, les distributions mensuelles en trésorerie du Fonds dans des parts supplémentaires de catégories A, B ou U (selon le cas), conformément aux modalités du régime. Le réinvestissement des distributions mensuelles fonctionne exclusivement par rachat sur le marché.

#### 5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

#### Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires facturés quotidiennement et versés mensuellement selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative du Fonds, taxes applicables en sus. Les Fonds qui investissent dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire ne lui payent aucuns frais de gestion directement. Toutefois, les FNB sous-jacents détenus par un tel Fonds paient des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais d'opérations. Il n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement à l'égard de ces placements lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par le FNB sous-jacent pour obtenir le même service. En conséquence, le total des frais de gestion réels à payer indirectement au gestionnaire à l'égard d'un placement dans le Fonds sera supérieur à zéro.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, consentir à un Fonds ou à certains porteurs de parts un rabais sur les frais de gestion qu'il serait autrement en droit d'exiger, à condition que le Fonds verse périodiquement à ces porteurs de parts le montant des frais de gestion réduits à titre de distributions des frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris l'activité dans le compte. Toute conséquence fiscale découlant de la distribution des frais de gestion incombera généralement au porteur de parts qui reçoit la distribution.

#### **Charges d'exploitation**

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

#### Autres charges

Le Fonds peut rembourser au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Groupe de portefeuilles Harvest Inc. et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné. Ces charges sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

#### **Renonciations et absorptions**

Le gestionnaire peut, à sa discrétion et en tout temps, renoncer aux frais de gestion ou les absorber sans avis préalables aux porteurs de parts.



30 iuin 2025

#### 6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminé. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

#### Compensation des contrats de change à terme

Lorsque les contrats de change à terme satisfont aux critères de compensation, le Fonds doit opérer compensation des montants des actifs et des passifs connexes et présenter le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière.

#### 7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, en plus des risques décrits ci-dessous, le Fonds peut être indirectement exposé à un risque dans la mesure où le FNB sous-jacent détient des instruments financiers exposés à ces risques. Les notes annexes propres au Fonds présentent les risques directs et l'exposition proportionnelle aux risques des FNB Harvest sous-jacents, le cas échéant.

Les Fonds qui utilisent le levier sont considérés comme des fonds communs de placement alternatifs au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, ils sont autorisés à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Ils peuvent notamment investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs et emprunter de la trésorerie à des fins de placement, et ils disposent d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base. Les stratégies utilisées dépendent des objectifs de placement du Fonds. Toutefois, dans certaines conditions de marché, toutes ces stratégies peuvent accentuer le rythme auquel un placement perd de la valeur.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. Cette situation pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

#### Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme couvrant une partie ou la quasi-totalité de la valeur du portefeuille afin de réduire les risques liés aux variations des devises par rapport au dollar canadien.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue en titres et en trésorerie. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité lorsque le règlement des rachats s'effectue en titres. Lorsque le règlement des rachats s'effectue en trésorerie, il est possible que le Fonds doive liquider des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les Fonds peuvent également conclure des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain latent sur les contrats à terme.

Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

#### Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :



30 iuin 2025

- **Niveau 1**: Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

#### Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie.

#### 8. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque le droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, le placement dans les FNB sous-jacents est une entité structurée non consolidée, car le processus décisionnel concernant les activités de ces FNB sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par le Fonds ou par d'autres investisseurs. Par conséquent, la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global. Le Fonds ne fournit pas de soutien supplémentaire, de nature financière ou autre, aux FNB sous-jacents, et ne s'est pas engagé à le faire.

#### 9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds peut conclure des arrangements de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à vue. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et est inscrit au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état du résultat global. Un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres est présenté dans les notes propres au Fonds. La valeur de marché totale de l'ensemble des titres prêtés par un Fonds ne peut être supérieure à 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds

La garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur courante des titres prêtés, comme l'exige le Règlement 81-102. La garantie est constituée de titres admissibles ayant une notation désignée (le cas échéant) au sens du Règlement 81-102, notamment A) de titres de créance émis, ou garantis pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par i) le gouvernement du Canada ou de tout province ou territoire du Canada, ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, iii) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, iv) une banque, une société de prêt, une société de fiducie, une société d'assurances, une caisse d'épargne, une coopérative de crédit ou une caisse populaire autorisée à faire affaire au Canada ou dans un de ses provinces ou territoires, ou la Fédération des caisses Desjardins du Québec, v) une institution financière qui n'est pas constituée ou organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire canadien, pourvu que, dans chaque cas, les titres de créance de cet émetteur ou de ce garant qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée aient une notation désignée au sens du Règlement 81-102, B) de billets de trésorerie qui ont une durée de 365 jours ou moins et ont été émis par une personne ou une société autre qu'un gouvernement ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, ou C) de titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds d'investissement, ou échangeables contre de tels titres, et équivalents ou supérieurs en nombre à ceux-ci.

La juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue est présentée dans les notes propres au Fonds.

### 10. IMPÔTS

La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

Le Fonds pourrait être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds, à l'exception des intérêts sur la facilité de prêt, comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

#### 11. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire.



30 juin 2025

#### 12. EMPRUNT

Le Fonds peut contracter des emprunts à des fins de placement. Le montant de ces emprunts porte intérêt à des taux négociés, et ces intérêts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le solde restant et les intérêts dus non payés à la fin de la période sont respectivement présentés aux postes « Emprunt » et « Intérêts à payer » de l'état de la situation financière. Les intérêts payés au cours de la période sont inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global. Lors de sa comptabilisation initiale, un emprunt est évalué à sa juste valeur, qui correspond au montant de la trésorerie reçue, ajusté pour les coûts de transactions directement attribuables à l'émission du prêt. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées sur la période du prêt et calculées selon le taux d'intérêt effectif. La valeur comptable du prêt est ajustée en fonction des paiements d'intérêts versés et de tout amortissement des coûts de transaction.





# Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5

Numéro de téléphone : 416.649.4541

Numéro sans frais : 866.998.8298

Numéro de télécopie : 416.649.4542

Courriel: info@harvestetfs.com

fr.harvestetfs.com